

COMMISSION DES AIDES DU 30 MARS 2010

DELIBERATION N° 2010-308

PROJET REGIONAL LANGUEDOC ROUSSILLON : AQUA DOMITIA MAILLON SUD MONTPELLIER

La Commission des Aides de l'Agence de l'Eau RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE, délibérant valablement,

Vu la délibération n° 2009-26 du Conseil d'Administration du 22 septembre 2009 relative à l'adoption du 9^{ème} programme d'intervention révisé de l'Agence,

Vu la délibération n° 2008-16 du Conseil d'Administration du 18 septembre 2008 relative à la Commission des Aides et aux délégations données au Directeur de l'Agence en matière d'attribution des aides,

Vu la délibération n° 2008-333 de la Commission des Aides de l'Agence du 3 décembre 2008 sur le projet de transfert AQUA DOMITIA,

Vu la délibération n° 2009-331 de la Commission des Aides de l'Agence du 33 décembre 2009 relative au projet régional AQUA DOMITIA

Vu l'accord cadre AQUA DOMITIA signé le 10 décembre 2009,

Vu le rapport du Directeur,

D E C I D E

Article 1

DE DONNER UN AVIS FAVORABLE au projet de convention maillon Sud Montpellier

Article 2

DE PARTICIPER au financement des opérations inscrites pour le compte de BRL et de la SDEI

Article 3

D'AUTORISER le Directeur de l'Agence à signer ce contrat après sa mise au point définitive.

Le Président de la Commission des Aides,

Laurent FAYEIN